

Règlement du 17 mars 1765 que le roi veut être observé dans les Hôtels situés à Versailles où sont établis les bureaux de la guerre et de la Marine

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Règlement du 17 mars 1765 que le roi veut être observé dans les Hôtels situés à Versailles où sont établis les bureaux de la guerre et de la Marine

Auteur(s) : France 1760

Editeur, producteur : [S. l.] : [s. n.] [s. d.]

Titre de forme : [Règlement. 1765]